

S'inscrire en doctorat 2018-2019 à l'Université de Lille pour les doctorants gérés par les Ecoles Doctorales SPI, SMRE, SESAM

Dès lors qu'un candidat à un doctorat a obtenu l'accord d'un Directeur de Thèse (DT), il peut commencer les démarches pour s'inscrire en thèse.

La procédure d'inscription se passe ensuite en deux grandes étapes qui sont l'inscription pédagogique et l'inscription administrative à réaliser séquentiellement :

Etape 1 : Inscription pédagogique auprès de l'Ecole Doctorale

Les inscriptions pédagogiques se déroulent au sein des Ecoles Doctorales SPI, SMRE et SESAM selon leurs propres procédures.

SPI : [inscription pédagogique](#)

SMRE : [inscription pédagogique](#)

SESAM : [inscription pédagogique](#)

L'Ecole Doctorale délivre au doctorant l'autorisation d'inscription signée par le Directeur de Thèse, le Directeur du laboratoire, le Directeur des Etudes Doctorales et le directeur de l'Ecole Doctorale.

Etape 2 : Inscription administrative auprès de l'Université de Lille

Le doctorant suit la procédure d'Inscription administrative à l'Université de Lille.

Dans la semaine qui suit l'étape 1, l'école doctorale active un laissez-passer qui permet au doctorant de s'inscrire administrativement à l'Université de Lille. **Le doctorant doit donc essayer régulièrement de se connecter à la procédure d'inscription de l'Université de Lille comme décrit ci-dessous. Ce laissez-passer déverrouille la procédure d'inscription en ligne sur l'espace numérique de travail : ent.univ-lille.fr.**

Les doctorants 1ere année qui n'ont pas effectué leur master à l'Université de Lille doivent présenter leur autorisation d'inscription au relais scolarité situé **sur le campus Cité Scientifique, Maison de la Science (à côté du A3 et de LILLIAD - bibliothèque) pour** retirer un formulaire papier. Ils doivent le remplir, puis s'inscrire en revenant sur ce même lieu.

Les doctorants 1ere année qui ont effectué leur master à l'Université de Lille peuvent s'inscrire en ligne [sur ce lien](#) tout en fournissant les pièces associées à l'inscription.

L'inscription en ligne se réalise uniquement sur **l'ENT étudiant** avec l'identifiant **prenom.nom.etu@univ-lille.fr** (si cette adresse n'est pas active, le doctorant doit l'activer sur sesame.univ-lille.fr).

Les doctorants à partir de la 2eme année peuvent s'inscrire en ligne [sur ce lien](#), dès lors qu'ils ont obtenu leur autorisation d'inscription délivrée par leur École Doctorale et leur laissez-passer délivré par le service des Affaires Doctorales.

Il est rappelé que les doctorants doivent s'inscrire tous les ans pendant la préparation de leur doctorat, et ceci avant la date limite fixée par l'Université (14 décembre 2018).